

France, fidèle comme toujours à sa parole loyale, garderait une neutralité absolue. L'Angleterre, elle, ne pourrait contenir ses généreuses sympathies. Elle continuerait à tenir des meetings, à pousser des hurrahs, à boire de l'ale et à signer des motions courroucées. Voilà qui effrayera le czar et qui avancera les affaires de la Pologne!

Les chefs du mouvement polonais ne sont pas seulement d'intrepides citoyens; ce sont aussi des gens de tact et de prévoyance. Ils refuseront la trêve comme ils ont refusé l'amnistie. Leur salut est dans la lutte; leur perte serait dans l'inaction. Si la Russie veut se dégager de l'odieuse iniquité dont elle profite depuis tantôt un siècle, elle n'a qu'à promulguer un ukase portant ces mots: « La Pologne est libre. » Si l'Europe entend voir cesser un état de choses calamiteux et déshonorant, il faut que, derrière les conseils affectueux, elle montre au czar des résolutions fermes. Hors de là, trêves, armistices, conférences, promesses et déclarations, autant de leurre.

A. BAYVET.

### Pologne.

Le comité révolutionnaire de Varsovie a publié le 13, jour où expirait le délai accordé par l'ukase d'amnistie, deux proclamations qui auront produit en Pologne une profonde sensation. La première est adressée au peuple, et nous la reproduisons textuellement:

- « Concitoyens!
- « Le délai fixé par le Czar pour déposer les armes est expiré hier. Aucun Polonais n'a déposé les armes, aucun ne s'est placé sous la protection russe. La lutte commencée le 22 janvier n'a pas cessé un seul instant.
- « L'amnistie s'est évanouie comme un rêve vide et trompeur et la nation a répondu avec le même mépris la grâce aussi bien que les menaces du Czar.
- « Nous ne voulons pas de grâce, car nous combattons pour nos droits violés et pour l'indépendance qui nous a été traitreusement arrachée.
- « Nous ne craignons aucune menace: nos pères nous ont appris à combattre et à mourir pour la patrie.
- « Il n'existe pas, d'ailleurs, de menaces assez terribles ni de cruauté assez atroce pour nous effrayer; le joug moscovite seul nous effraie.
- « Pour secouer ce joug honteux, le mot d'ordre a été donné le 22 janvier. La lutte avec l'ennemi a commencé, et aujourd'hui on n'entend dans toute la Pologne qu'un cri: Aux armes!
- « Concitoyens! continuons donc à combattre, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour. Ce n'est qu'avec les armes qu'on acquiert la liberté, ce n'est qu'avec le sang qu'on achète l'indépendance de la patrie.
- « Loin de nous tout arrangement avec la Russie.
- « Il n'y a que des traitres et des misérables qui puissent y penser.
- « Malheur à eux! Malheur à tous ceux qui cherchent à détruire l'union de la nation!
- « Tous les braves Polonais veulent combattre sans repos jusqu'à la dernière goutte de leur sang, jusqu'à ce que l'aigle blanc ait repris tout son éclat.
- « Au nom de Dieu, en avant! Avec ce mot d'ordre, courez au combat!
- « Entourez l'ennemi du mur de vos poitrines! que les armes puissent accomplir l'œuvre de l'affranchissement!
- « Que les ruines sanglantes de nos habitations incendiées deviennent le tombeau des cohortes russes!
- « Il faut que la Pologne soit libre et elle le sera!

La seconde proclamation est adressée à l'armée. On y retrouve le même élan, la même énergie, les mêmes explosions de

généreux patriotisme. Elle se termine par les lignes suivantes:

- « En avant donc! C'est sur le champ de bataille, c'est au milieu de la grêle des balles que la jeunesse polonaise doit chercher la gloire! Et lorsque luira enfin le jour de la liberté, vos pères, blanchis sur le champ d'honneur, vous presseront sur leur cœur et s'écrieront avec orgueil:
- « Ce sont bien là vraiment nos fils, les véritables guerriers polonais!
- « Au nom de Dieu, en avant! Vive la Pologne! LA VICTOIRE OU LA MORT!

Ces deux pièces ont été insérées dans le journal officiel que le comité révolutionnaire publie à Varsovie comme les Gouvernements français, belge, prussien, autrichien, russe, etc., publient leur *Moniteur* à Paris, à Bruxelles, à Berlin, à Vienne et à Saint-Petersbourg.

On écrit de Varsovie à la *Gazette de Breslau*:

« L'activité de la presse clandestine redouble chaque jour. A côté de diverses petites feuilles paraissent irrégulièrement, par exemple *l'Insurgé*. Il se publie maintenant un journal national qui a le cachet d'une publication parfaitement régulière. Le *Journal National* déclare qu'il paraît par ordre du gouvernement provisoire et au bas de sa 4<sup>e</sup> page, on lit: « à l'imprimerie du gouvernement national. »

« Les processions qu'on avait d'abord défendues, puis autorisées, mais avec beaucoup d'hesitation, ont eu lieu hier et avant-hier de la manière accoutumée. A cette occasion, un fait significatif mérite d'être signalé. On sait que le royaume compte bon nombre d'habitants du rite grec uni. L'évêque réside à Chelm (palatinat de Lublin). On connaît aussi les moyens employés par l'Empereur Nicolas dans les anciennes provinces polonaises incorporées à l'Empire pour ramener les Grecs-Unis au schisme. Des tentatives pareilles reçurent également un commencement d'exécution dans le royaume de Pologne. Un décret impérial ayant soustrait les catholiques du rite grec à la dépendance de l'archevêque catholique romain de Varsovie, aujourd'hui l'archevêque proteste inopinément contre cette atteinte portée à son pouvoir, en conduisant solennellement la procession à l'église grecque unie, où les cérémonies religieuses ont été célébrées en sa présence et devant tout le chapitre. La population a salué dans cette démarche de l'archevêque un nouveau triomphe sur l'oppresser. En un clin d'œil, toutes les maisons de la rue que devait traverser le cortège ont été décorées de fleurs et de tapis. »

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Lemberg, 19 mai.  
La *Gaceta Narodowa* annonce que l'insurrection a éclaté dans la Petite-Russie au-delà du Dnieper où il n'y a pas de troupes russes.

Les principaux chefs de l'insurrection en Volhynie sont: MM. Dunin, Krajewski, Lozinski et Wisniowski.

Cracovie, 19 mai.  
On a trouvé en Lithuanie, sur des soldats Roskohlis, (croyants du vieux rite russe), des proclamations les excitant à des violences contre les catholiques, et leur promettant le partage des terres des nobles.

Le comité insurrectionnel de Lithuanie a envoyé au gouvernement provisoire de Varsovie le texte de ces proclamations.

Londres, 19 mai.  
Chambre des Communes.

M. Hennessey appelle l'attention de lord Palmerston sur la conduite du gouvernement prussien à l'égard des troupes russes. L'honorable membre a été informé

que les troupes russes avaient trouvé en Prusse des facilités et des munitions pour leurs opérations contre les insurgés.

Lord Palmerston répond que le devoir d'un Etat neutre est de ne permettre à aucun des belligérants l'usage de son territoire. La Prusse a eu le tort d'aider la Russie, en lui permettant d'envoyer des corps de troupes sur le territoire prussien pour tomber sur les derniers des corps insurgés. Le devoir d'un Etat neutre est aussi de désarmer les soldats fugitifs.

Londres, 19 mai.

Lord Palmerston continue en disant qu'un Etat neutre ne doit pas confier les armes des soldats fugitifs, mais qu'il doit, après avoir reconduit les soldats à la frontière, leur rendre leurs armes et bagages. Quant aux fournitures et munitions, comme le gouvernement américain, pendant la guerre de Crimée, a posé en règle de loi internationale et que les neutres pouvaient fournir des armes et des munitions à chaque partie belligérante, il est douteux que la Prusse ait commis une infraction aux lois internationales.

Londres, 19 mai.

Chambre des Communes.

M. Layard, répondant à M. Warner, dit que les bâtiments de guerre peuvent passer la ligne de blocus des ports américains s'ils ont une mission officielle. Le ministre annonce que le consul anglais de Mobile a été déstitué pour avoir fait un envoi de fonds en espèces; le gouvernement anglais a vu là une violation des devoirs de ce fonctionnaire et n'a pas attendu, pour se voir, une plainte des Etats-Unis. On ignore, d'ailleurs, si l'argent envoyé était destiné à l'achat de bâtiments, pour les confédérés.

Berlin, 19 mai.

On mande des frontières de la Pologne le 17:

« On assure qu'un corps de 3000 Russes a été battu, le 13, près de Garvolin par 4,000 insurgés. Les pertes seraient été considérables des deux côtés. Les insurgés se seraient emparés de 800 fusils. Enfin les Russes auraient abandonné onze canons encloués sur le champ de bataille. »

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

#### Actes administratifs de la Préfecture.

Le n° 17 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1863), contient:

1. La circulaire suivante concernant l'élection des députés au Corps législatif: « Messieurs,
- « J'ai envoyé directement, dans toutes les communes du département:
- « 1° Les cartes à remplir pour les prochaines opérations électorales;
- « 2° Les cadres pour la formation des listes des votants;
- « 3° Les imprimés pour le tableau de rectification à publier le 26 de ce mois.
- « Les formulaires des procès-verbaux vous parviendront sous deux ou trois jours avec les autres imprimés nécessaires à la tenue des assemblées électorales, ainsi que deux bulletins comprenant toutes les lois et instructions sur les élections. Ces bulletins devront être conservés avec soin pour être ultérieurement rattachés au Recueil administratif.
- « Si, dans quelques localités, malgré les soins mis dans les envois, il manquait des imprimés ou instructions, veuillez me les réclamer immédiatement; vous ne tarderez pas à les recevoir. Je compte, Messieurs, sur vos soins habituels et attentifs pour que toutes les dispositions soient prises afin d'assurer aux opérations la plus complète régularité.
- « D'après ma circulaire du 8 mai courant, vous devez publier, le 26, le tableau de rectification de la liste électorale. Je

vous recommande de nouveau d'en envoyer un double le même jour à la Préfecture, pour l'arrondissement de Lille, et à la Sous-Préfecture pour les autres arrondissements.

En 1857, il avait été demandé que, dans les communes rurales, le scrutin pût être ouvert avant huit heures, heure fixée par le décret de convocation, et même de cinq heures du matin.

M. le ministre de l'intérieur, consulté à cet égard, avait décidé que cette mesure pouvait être autorisée partout où elle serait nécessaire, avec cette réserve néanmoins, que, quoique commencée plus tôt, le scrutin restât ouvert le dimanche jusqu'à six heures du soir, et le lundi jusqu'à quatre heures du soir.

MM. les maires pourront user de la même faculté, cette année, sous la condition d'en informer les habitants par un avis qui sera publié et affiché et de m'en donner avis. L'heure d'ouverture du scrutin devra être exactement mentionnée sur le procès-verbal des opérations électorales.

Agreez, etc.  
Le préfet du Nord, VALLON.

#### II. La circulaire suivante concernant les logements insalubres:

« Messieurs,

« Les observations personnelles que j'ai pu faire pendant ma dernière tournée de révision et les rapports que j'ai reçus des commissions cantonales de salubrité, appellent mon attention et me portent à provoquer toute la votre, sur le mauvais état de certaines constructions faites dans ces derniers temps pour la classe laborieuse.

« Ainsi, sur quelques points, on a élevé des maisons d'habitation dans des enclos tellement étroits, dans des espaces si resserrés, que l'air ni la lumière ne peuvent circuler librement dans ces logements, et de plus ces maisons sont bâties avec si peu de solidité qu'on ne saurait les occuper sans un réel danger.

« Dans d'autres localités des maisons d'ouvriers ont été élevées en contre-bas des chemins, c'est-à-dire que l'on creuse pour faire la brique utile aux constructions et que sans s'occuper de relever le niveau du terrain, ou de faire des caves, on établit la maison sur ce terrain abaisse, de telle sorte qu'à la moindre pluie les locaux sont envahis par les eaux qui trouvent difficilement à s'écouler et qui par suite entretiennent dans les bâtiments une humidité constante, très pernicieuse à la santé de leurs habitants.

« Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien prévenir les propriétaires contre les inconvénients sérieux de constructions établies dans d'aussi mauvaises conditions et leur faire apprécier les conséquences qui résulteraient pour eux de la mise en location de logements insalubres.

« Si l'on n'est pas autorisé, en effet, à empêcher les gens de faire sur leur terrain ce qu'il leur convient, il faut remarquer que dès que la maison devient habitable, l'autorité protectrice des populations se trouve saisie de droits et de devoirs à remplir. La loi du 13 avril 1850, que j'ai eu l'honneur de vous citer à différentes reprises donne à l'administration des pouvoirs étendus pour obvier à un semblable état de choses, et vous ne devez pas hésiter à en provoquer l'application, c'est-à-dire l'interdiction du logement même neuf toutes les fois que, par des constructions vicieuses, la santé des locataires peut être compromise.

« De simples et attentifs avis de votre part atteindront le plus souvent, il faut le dire, le but de conciliation que nous devons désirer surtout; c'est-à-dire que l'imprévoyance joue souvent le plus grand rôle dans ce mal, que les constructeurs avertis, n'hésiteront pas à mieux faire, et qu'il s'agit de rendre service à tous sur un point on ne peut plus digne, à tous égards, de la bienveillante et ferme intervention de l'autorité.

« Je recommande donc cet objet impor-

tant à toute votre sollicitude, et je vous renouvelle messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet du Nord, VALLON.

IV. Un arrêté déterminant les lieux de réunion des électeurs des cantons de la ville de Lille, Roubaix, Tourcoing, Hazebrouck, Douai et Cambrai. Voici les lieux de réunion pour la ville de Roubaix:

#### Composition des sections.

Composant les électeurs depuis le N° 1 jusqu'au N° 2300 inclusivement.  
Depuis le N° 2301 jusqu'au N° 4700 inclusivement.  
Depuis le N° 4701 jusqu'au N° 7100 inclusivement.  
Depuis le N° 7101 jusqu'au N° 9432 inclusivement.

#### Lieux de réunion.

Salle de la Justice-de-Paix.  
Salon-Blanc, à la Mairie.  
Hôtel des Pompiers  
Bâtiment de l'école mutuelle, rue Neuve.

VI. Ecole Impériale centrale des Arts et manufactures: — Concours annuel et subventions accordées à des élèves. — Avis.

Les candidats à l'Ecole Impériale centrale des Arts et Manufactures qui désirent avoir part aux subventions de l'Etat doivent en faire la déclaration par écrit, avant le 15 juillet, à la Préfecture de leur département; cette déclaration doit être accompagnée d'une demande adressée au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, d'un extrait de l'acte de naissance du candidat et d'un certificat de moralité délivré à ce dernier par le chef de l'établissement dans lequel il a accompli sa dernière année d'études, ou, à défaut, par le Maire de la commune où il réside en dernier lieu.

Il est rappelé en outre: 1° que nul n'est admis que par voie de concours; 2° que le concours a lieu tous les ans à Paris et comprend deux sessions, entre lesquelles les candidats ont le droit d'opter; 3° que, pour être admis à concourir, il suffit de rédiger une demande dans la forme indiquée au programme et de l'adresser, avant le 15 juillet, pour la 1<sup>re</sup> session, et avant le 15 septembre, pour la 2<sup>e</sup> session, à M. le Secrétaire du jury du concours pour l'admission à l'Ecole Impériale centrale des Arts et Manufactures, rue des Coutures-Saint-Gervais, N° 1. On peut d'ailleurs se procurer gratuitement, à l'Ecole, le programme des connaissances exigées et les candidats n'ont rien à payer pour les frais d'examen.

#### Un décret promulgue la loi suivante:

Le département du Nord est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite dans sa session de 1862, à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes:

1° Un centime cinq dixièmes en 1864, dont le produit sera affecté à l'amélioration des routes départementales;

2° Quatre centimes dixièmes en 1864 et un centime pendant quatre ans à partir de 1865, dont le montant sera consacré aux travaux des chemins vicinaux de grande communication et au paiement de subventions à accorder aux communes pour l'achèvement de leurs chemins vicinaux.

La dernière de ces impositions sera recouvrée indépendamment des centimes spéciaux dont la perception pourra être autorisée, chaque année, par la loi de finances, en vertu de la loi du 24 mai 1836. Le département du Nord est également autorisé à appliquer aux travaux des édifices départementaux les fonds restés sans emploi sur le produit de l'imposition extraordinaire créée par la loi du 17 mars 1858.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 14 c. à l'hectolitre.

— Mais quels sont donc vos sentiments pour moi? demanda Achille en hésitant.

— Il me semble que je pourrais être heureuse avec vous, répondit-elle vivement.

— Heureuse! Vous, Berthe, qui ne le fûtes jamais!

— C'est précisément pour cela, dit-elle avec une finesse charmante.

— Mais quelle idée vous faites-vous de ce bonheur nouveau et inconnu? reprit Achille d'un ton pressant.

— Oh! j'en attends tout ce que je ne connais pas et plus que je ne puis me figurer, répliqua-t-elle, et son œil chercha l'œil d'Achille avec une expression de révérence inusitée.

— L'amour seul donne cette confiance-là! s'écria-t-il avec ravissement. Lui seul nous ouvre une de ces mille portes du ciel d'où descendent vers nous les délicieuses promesses d'un ineffable bonheur.

Il eût si profondément, si intimement heureux, la certitude d'avoir atteint le but de ses suprêmes desirs le transfigurait à tel point que Berthe, attendrie, joignit les mains par un pieux élan et murmura:

« O mon Dieu, accordez-moi de faire son bonheur! La vie de l'amour est si sainte et si belle! »

Achille, ravi, tenta de l'embrasser; mais elle bondit en arrière et dit en riant: « Impossible, monsieur; le soleil nous voit.

— Oh! le soleil ne demande pas mieux, j'en suis sûr, que d'éclairer une fois par hasard un mortel parfaitement heureux. Si vous aviez dit: Eugénie nous voit! cela m'aurait imposé davantage. — Mais, Berthe, que je n'oublie point l'essentiel: il faut que je parte bientôt, le plus tôt possible, et j'espère... ne point partir sans vous. »

Elle ne répondit pas: c'était un consentement tacite.

A peu de distance de la maison, ils rencontrèrent Narستان, qui venait au-devant d'eux. Berthe lui prit le bras.

— Rentrez avec nous, dit-elle.

— Avec nous? répéta le comte. Avec nous? Et l'enfant d'humeur si gracieuse envers son humble esclave! Cela presage quelque chose de bon.

— Le plus heureux des événements, cher comte, dit Achille.

— Enfin! s'écria Narستان, en battant joyeusement des mains. L'impatience l'empêche de me gagner. Il ne faut pas réfléchir si longtemps, quand il s'agit d'être heureux.

Il était toute cordialité, toute sympathie, et sans cesse applique à faire oublier les manières glacées et tranchantes de sa femme. En depit de sa légèreté et de son inconstance, il avait le cœur beaucoup moins sec qu'Eugénie avec ses éternels calculs. Il avait conservé cette bonté instinctive ordinairement propre à un si haut degré aux hommes de sa trempe qu'on leur pardonne, à cause d'elle, leurs graves défauts. Eugénie, au contraire, n'avait pas un seul défaut saillant, mais sa sécheresse de cœur la rendait insupportable. La joie que montrait le comte des fiançailles de Berthe lui attira de la part de sa femme plus d'une observation désagréable. Eugénie ne s'en tint pas là: elle lança à sa sœur une foule de traits mordants au sujet d'Achille, et, la trouvant invulnérable, elle finit par lui dire:

« Quelle fatalité pourtant! Aimer et épouser la femme dont le frère a tué votre frère! »

— Oh! c'est un souvenir lugubre! s'écria Berthe attristée.

— Pas du tout, infant, pas du tout! dit Narستان. Ce mariage va reconcilier les deux familles.

Dependant les paroles de sa sœur produisirent sur la marquise une impression pénible. Elle se retira dans sa chambre et se mit à réfléchir profondément. Pouvait-elle disposer de sa main sans infidélité envers Cyrille? Etait-elle libre de tout engagement moral à son égard? « Ah! pensa-t-elle, nous ne devrions jamais jurer pour l'avenir un sentiment que nous ne pouvons placer sous la garde du devoir. »

Elle fit appeler Achille, et lui annonça qu'elle avait résolu d'écrire à Cyrille.

— Et qu'allez-vous lui dire? demanda Ducrest avec inquiétude.

— Qu'il considère comme un souvenir, et non comme un gage d'amour, la bague que je lui ai donnée.

— Pourquoi raviver ces souvenirs, Berthe?

— Pour les transformer.

— Et si l'un vous répond des choses tristes, douloureuses, poignantes?...

— Il ne répondra pas. Tout au plus me renverra-t-il l'anneau sans l'accompagner d'un seul mot. C'est un homme qui agit plus qu'il ne parle.

— Vous allez écrire, Berthe, adresser au loin vos pensées, me les ravir, tandis que les miennes sont toujours occupées de vous! Cela est-il juste?

— Non peut-être; mais j'ai un poids sur le cœur, et je voudrais bien me sentir tout à fait libre et tout à fait gaie.

— Soit! Ecrivez donc ce soir, quand je ne pourrai pas être auprès de vous. Mais en ce moment, puisque je suis accouru

tout joyeux à votre appel, causons ensemble, parlons... de Naples.

Et ils parlèrent de Naples! Et, comme des millions d'autres mortels l'ont fait et le feront encore dans des moments semblables, ils formèrent mille projets avec cette confiance qui dispose de l'avenir comme d'un bien assuré, oubliant l'inconstance des choses de ce monde et comptant sur le bonheur, parce qu'il est la pierre fondamentale sur laquelle l'amour bâtit sa chaumière. Puis Achille décrivit Naples sous des couleurs si séduisantes que Berthe, ravie, se fit d'avance une fête d'aller l'habiter.

M<sup>me</sup> LA COMTESSE HAHN-HAHN.

(La suite au prochain numéro).

### MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACAHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

### Purgatif de Desbrière.

Composé avec la magnésie pure, le cacao et le sucre purifié, le RACAHOUT est un purgatif doux et sans irritation. C'est le meilleur purgatif dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

### VINAIGRE de toilette COSMACËTI

supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs. 3663-284

### COFFRES - FORTS,

MAISON DE SYSTÈME GRUSON. Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres-forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer: cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparences, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappés des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille. 2563

### DÉGALCOMANIE.

Tous les objets nécessaires à l'art de la DÉGALCOMANIE se trouvent chez J. REBOUX, imprimeur-libraire, Grande-Rue, 56.